



**Commission Inclusion  
Sociale, Démocratie  
Participative et Droits  
Humains de CGLU**

## **Analyse et commentaire sur le *zero draft* du Nouvel Agenda Urbain**

**Les principaux *points forts* du projet zéro de Nouvel Agenda Urbain (NAU) sont :**

- a. Référence (même si relativisée) au **Droit à la Ville** au début de la Déclaration, et inclusion de ses principes dans le projet : droit au logement, à l'eau, villes polycentriques et inclusives, etc.
- b. **Reconnaissance des Droits Humains** dans les villes et cadrage du NAU dans les mécanismes internationaux de protection des droits humains.
- c. **La question du droit au logement présente :**
  - Engagement de mettre en œuvre des **politiques publiques fortes** et articulées entre l'Etat et les Collectivités locales pour garantir le droit à un logement adéquat et avec l'accès aux infrastructures et aux services de base, et éviter les expulsions et garantir la **sécurité des droits fonciers**.
  - Reconnaissance de la **fonction sociale du sol**, des formes d'occupation alternatives à la propriété et des solutions basées sur la communauté.
- d. Reconnaissance du **rôle des gouvernements locaux dans la garantie des droits** et du besoin de **décentralisation**.
  - Ce besoin est exprimé notamment sur le domaine des finances locales : appel à **décentraliser le 20% de ressources nationales** aux gouvernements locaux, et à développer **systemes fiscaux justes et équitables**.
- e. **Approche de genre forte et transversale** dans tout le NAU, notamment sur l'accès aux services, le droit au logement, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, la planification urbaine et l'égalité au travail.
- f. Appel au renforcement de la **gouvernance métropolitaine** et à sa démocratisation profonde.
- g. Reconnaissance de l'existence de **ségrégation sociale urbaine** et du besoin de travailler pour atteindre des **villes polycentriques et inclusives**. Engagement pour lutter contre telle ségrégation et contre les processus de **gentrification** urbaine.

- Engagement pour garantir des **espaces publics de libre accès** et sans aucune barrière physique, légale, économique ou architectural qui décourage la présence des citoyens –notamment celle des collectifs plus vulnérables (sans abris).
- h. Engagement pour la reconnaissance et le support au **secteur informel** –au niveau de l’emploi aussi que de l’habitat.
- i. Engagement pour garantir **l’accès à l’eau, l’énergie, la sécurité alimentaire, la santé, la qualité de l’air et à des paysages urbains** attractifs et habitables.

Par contre, les principaux **points faibles** du projet de NAU sont :

- Aucune référence à la démocratie comme système politique essentiel –pas de référence à la **démocratie locale** non plus.
  - Le **rôle de la société civile et les citoyens** est limité au suivi et l’évaluation des politiques publiques, ainsi qu’à la planification urbaine. Aucune mention à leur participation à la prise de décision réelle et à la **co-production des politiques publiques**.
  - Peu de mentions à l’engagement citoyen et à la nécessité de le soutenir
- Appels à construire des **villes compétitives**, orientés vers les investissements et à la croissance économique –même si on y parle de «croissance inclusive» et durable.
  - Le projet inclut des politiques et mesures pour créer **des villes «business-friendly»**, mais concrétisation très faible des politiques pour assurer la capacité d’inclusion sociale de la croissance économique.
  - Pas de référence à l’**économie sociale et solidaire**–cela est aussi en contradiction avec l’appel à une économie inclusive.
  - Pas de mention au besoin d’encadrer les **partenariats avec le secteur privé** dans le système de garantie des droits humains et de l’intérêt général.
- Absence de reconnaissance des **biens communs urbains** en tant que tels, et de leur **gouvernance démocratique**. Même si il y a des mentions a des biens urbains (espaces publics, aire, paysages, jardins, espaces verts, eau, énergie...), ils ne sont pas reconnus comme « biens communs » et, donc, ils ne se sont pas encadrés dans un système de gouvernance démocratique qui vielle à un usage soumis à l’intérêt général.
- Absence de reconnaissance de certains collectifs discriminés, notamment **LGBTI et aux minorités visibles**.
- Absence de mention à l’augmentation du racisme et notamment institutionnel sous la forme de **violence urbaine et policière** et à la stigmatisation des quartiers avec des hautes concentrations de minorités. Nous recommandons d’encadrer fermement les interventions policières dans un cadre légal conforme aux droits humains et de garantir la transparence de leurs interventions (récépissé de contrôle d’identité, mise en place de commission de contrôle) et de renforcer l’accès à la justice pour les victimes.

- Absence de référence à la lutte contre la **corruption et l'évasion fiscale** diminue les ressources disponibles pour mettre en œuvre des politiques publiques.
- Par rapport à **l'approche de genre**, l'accent est mis sur l'aspect légal et réglementaire –il manque des **politiques publiques effectives**, notamment sur la garde d'enfants qui empêchent les femmes d'accéder **à l'emploi**
- Absence de reconnaissance des **droits culturels** des citoyens et les collectifs de la ville.